

## 04

### RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

#### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A METZ EN FÊTE**

Metz en Fête se déroulera du 5 juillet au 21 août 2010, selon un format rénové, à l'occasion de sa vingtième édition, recentrant le programme sur les arts urbains, des concerts de musiques actuelles et du cinéma en plein air. La gratuité est bien sûr maintenue pour permettre l'accessibilité la plus large au spectacle vivant.

Le festival fait la part belle aux initiatives locales : sur les 32 associations ou opérateurs partenaires, les trois quarts sont messins.

Pendant plus d'un mois et demi, le festival proposera trois rendez-vous réguliers, chaque mercredi, jeudi et vendredi soir (concerts et cinéma en plein air).

Les séances de cinéma en plein air deviennent ainsi hebdomadaires, à compter de cette année, grâce à un partenariat avec le Centre Pompidou-Metz (projections en alternance).

En fin de semaine, Metz en Fête affirme sa volonté de mettre à l'honneur les arts urbains sous toutes leurs formes en invitant le public à des moments forts dont certains délocalisés en quartier (Borny, Sablon, Patrotte). Ils rassemblent des propositions jouant sur la proximité avec le public, questionnant l'espace public et faisant parfois participer les habitants.

En parallèle, un programme d'actions culturelles est développé en direction des personnes âgées dans les maisons de retraite et foyers-logements situés sur tout le territoire de la commune. Dès que cela sera possible, les enfants en centre aéré du quartier seront invités à partager avec les anciens ces moments artistiques.

La Commission des Affaires Culturelles, réunie en date du 4 mai 2010 propose d'attribuer des subventions aux associations participant à Metz en Fête pour un montant global de 152 450 € dont vous trouverez le détail ci-après.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A METZ EN FETE**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 4 mai 2010,

DÉCIDE l'attribution de subventions pour un montant total de 152 450 € aux associations suivantes :

- Amis de la Maison Rabelais.....	2 000 €
- Association Franco-Berbère de Metz.....	4 500 €
- APE du Conservatoire de Musique de Marly .....	4 500 €
- Asso.latelier.....	1 200 €
- Bouche à Oreille.....	15 500 €
- Chalom.....	400 €
- Compagnie Boomerang .....	7 000 €
- Compagnie des Bestioles .....	1 200 €
- Compagnie Déracinemoa .....	50 000 €
- Compagnie Le Tourbillon .....	9 500 €
- Corps in situ .....	2 000 €
- Eben Productions.....	2 000 €
- Ensemble Stravinsky.....	2 000 €
- Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle .....	14 400 €
- Fragment.....	10 000 €
- Jazz Club de Metz.....	1 600 €
- Le Chaudron .....	1 300 €
- Metz Lorraine Japon .....	1 200 €
- Musiques Volantes.....	7 000 €
- Pavé.....	2 650 €
- Ph7.....	4 000 €
- Photoforum .....	3 000 €
- Samailulu .....	1 500 €
- Théâtre de la Lucarne.....	4 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE